



et ce cadre continue d'évoluer avec l'économie mondiale. Cette institution convient bien pour fournir les mêmes avantages au système des investissements internationaux, qui joue un rôle central dans l'évolution de l'économie mondiale. Il existe d'autre part un lien naturel entre le commerce et l'investissement.

L'OMC a déjà intégré un certain nombre de règles sur l'investissement dans ses accords existants, dont l'AGCS, qui s'applique aux industries de service, et l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce. Cependant, l'activité d'investissement est loin d'être complètement couverte dans ces accords et, en conséquence, de nombreux pays négocient les questions relatives à l'investissement dans le cadre de divers forums régionaux et bilatéraux. Malheureusement, les accords qui en résultent n'ont qu'une portée limitée, étant donné que chaque accord n'a qu'un nombre limité de membres, ce qui aggrave la complexité des opérations sur les marchés mondiaux.

Pour contribuer à créer des règles internationales équitables et uniformes pour tous les investisseurs, le Canada et ses principaux partenaires commerciaux ont maintenant engagé des discussions sur un ensemble plus complet de règles d'investissement dans le contexte de l'OMC. Des ministres du Canada et d'autres pays membres de l'OMC ont établi un programme de travail éducatif sur l'investissement lors de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue en 1996 à Singapour, et avait pour mandat d'étudier les relations entre le commerce et l'investissement. Le Groupe de travail de l'OMC sur le commerce et l'investissement a fourni un forum permettant des discussions équilibrées entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement à propos de l'investissement international et de la possibilité d'élaborer des règles dans le cadre de l'OMC. Selon les discussions qui ont lieu jusqu'à présent, les membres de l'OMC sont parvenus à la conclusion générale que l'investissement international a un effet positif sur la croissance et le développement.

En 1999, le Canada aimerait que le Groupe de travail tente davantage d'identifier les lacunes dans les règles internationales existantes sur l'investissement. Cela nécessitera des évaluations approfondies des règles sur l'investissement déjà incorporées à l'Accord sur l'OMC et aux accords régionaux et bilatéraux sur l'investissement signés par les pays en développement et les pays développés. Une telle approche aidera le Conseil général de l'OMC à faire ses recommandations sur l'utilité d'engager des négociations dans le domaine de l'investissement. Le Canada juge la chose ultimement nécessaire si nous voulons garantir un système de réglementation appropriée. En prévision d'éventuelles négociations, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international consulte les intervenants canadiens pour obtenir leurs vues.

Les contributions au processus de consultations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal :

Courrier électronique :

consultations@dfait-maeci.gc.ca

Télécopieur : (613) 944-0757

Courrier postal :

Consultations sur les négociations commerciales
Direction de la planification de la politique
commerciale (EAI)
Ministère des Affaires étrangères et du commerce
international
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2